

# Promotion interne 2026 :

## *Proposition et nombre de postes ouverts par cadre d'emplois*

### ÉTAPE 1

**Vérifier que les conditions d'accès sont remplies au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour l'(les) agent(s) que la collectivité souhaite proposer**, en consultant sur le site internet du CDG63 à « [Parcours professionnel / Promotion interne](#) » :

- les Lignes Directrices de Gestion (LDG) relatives à PI \*
- le guide pratique de la promotion interne (PI),
- les conditions statutaires à remplir pour être proposé à la PI.

\* Ne sont recevables que les dossiers de proposition instruits par des collectivités qui ont fixé par arrêté des LDG en cours de validité

**Vérifier que les conditions relatives aux formations statutaires obligatoires seront remplies avant l'établissement de la liste d'aptitude**, en consultant sur le site internet du CDG63 à « [Parcours professionnel / Promotion interne](#) »

### ÉTAPE 2

**Remplir le(s) dossier(s) de proposition au titre de la promotion interne (PI) 2026** téléchargeable le site internet du CDG63 à « [Parcours professionnel / Promotion interne](#) » en respectant les consignes suivantes :

- répondre aux questions et cocher les cases correspondantes,
- joindre impérativement toutes les pièces justificatives demandées,
- faire signer le(s) dossier(s) par l'autorité territoriale (et non par le directeur général des services) ainsi que par l'agent.

### ÉTAPE 3

**Renvoyer le(s) dossier(s) au Centre de Gestion (service gestion des carrières), exclusivement par courrier au plus tard le lundi 24 août 2026.** Le cachet de la poste faisant foi pour le(s) dossier(s) transmis par courrier, jusqu'à 16 h 30 heures pour le(s) dossier(s) déposés à l'accueil du CDG 63. Aucun dossier transmis par courriel ne sera recevable.



#### IMPORTANT :

Les réponses exhaustives aux questions doivent être renseignées et tous les justificatifs joints au dossier obligatoirement dès le 1<sup>er</sup> envoi. Ces conditions sont indispensables pour l'attribution des points correspondants.

#### SERVICE CARRIÈRES

7 rue Condorcet CS 70007 - 63 063 Clermont-Ferrand Cedex 1

04 73 28 59 80 [carrieres@cdg63.fr](mailto:carrieres@cdg63.fr) [cdg63.fr](http://cdg63.fr)

Mai 2025

FILIÈRE ADMINISTRATIVE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
18 pour le grade	Attaché	Attaché	Pour les fonctionnaires de catégorie B	A
21 pour le C.E.	Rédacteur	Rédacteur (1 <sup>er</sup> grade du C.E.)	Pour les fonctionnaires de catégorie C <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	B
		Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (2 <sup>e</sup> grade du C.E.)	Pour les adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	B
Sans quota	Rédacteur	Rédacteur (Plan de requalification : voie dérogatoire jusqu'au 31/12/2027)	Pour les adjoints administratifs principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe <b>et</b> exerçant les fonctions de secrétaire général de mairie dans une commune de moins de 2000 habitants	B
		Rédacteur (Formation/Promotion : voie pérenne)	Pour des fonctionnaires de catégorie C relevant des grades d'avancement de leurs cadres d'emplois <b>et ayant réussi l'examen professionnel</b> sanctionnant une formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie	B

FILIÈRE TECHNIQUE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
6 pour le grade	Ingénieur	Ingénieur	Pour les membres du cadre d'emploi des techniciens <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	A
			Pour les techniciens principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	
10 pour le C.E.	Technicien	Technicien (1 <sup>er</sup> grade du C.E.)	Pour les membres du cadre d'emplois des agents de maîtrise et pour les adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	B
		Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe (2 <sup>e</sup> grade du C.E.)	Pour les membres du cadre d'emplois des agents de maîtrise et pour les adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	B
142 pour le grade	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Pour les membres du cadre d'emplois des adjoints techniques <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	C
			Pour les membres du cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	
Sans quota	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	Pour les agents spécialisés des écoles maternelles principaux de 1 <sup>ère</sup> classe et 2 <sup>ème</sup> classe	C
			Pour les adjoints techniques principaux de 1 <sup>ère</sup> classe et 2 <sup>ème</sup> classe	

FILIÈRE CULTURELLE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
<b>0 pour le grade</b>	Conservateur du patrimoine	Conservateur du patrimoine	Pour les attachés de conservation du patrimoine	A
<b>2 pour le grade</b>	Conservateur des bibliothèques	Conservateur des bibliothèques	Pour les bibliothécaires	A
<b>0 pour le grade</b>	Attaché de conservation du patrimoine	Attaché de conservation du patrimoine	Pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	A
<b>0 pour le grade</b>	Bibliothécaire	Bibliothécaire	Pour les assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	A
<b>1 pour le grade</b>	Directeur d'établissement d'enseignement artistique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2 <sup>ème</sup> catégorie	Pour les professeurs d'enseignement artistique de classe normale et hors classe <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	A
<b>8 pour le grade</b>	Professeur d'enseignement artistique	Professeur d'enseignement artistique de classe normale	Pour les assistants d'enseignement artistique principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	A
<b>4 pour le C.E.</b>	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	Assistant de conservation (1 <sup>er</sup> grade du C.E.)	Pour les adjoints du patrimoine principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	B
		Assistant de conservation principal de 2 <sup>ème</sup> classe (2 <sup>e</sup> grade du C.E.)	Pour les adjoints du patrimoine principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	B

FILIÈRE ANIMATION				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
<b>4 pour le C.E.</b>	Animateur	Animateur (1 <sup>er</sup> grade du C.E.)	Pour les adjoints d'animation principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe	B
		Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (2 <sup>e</sup> grade du C.E.)	Pour les adjoints d'animation principaux de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> classe <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	B

FILIÈRE MEDICO-SOCIALE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
<b>0 pour le grade</b>	Conseiller socio-éducatif	Conseiller socio-éducatif	Pour les assistants socio-éducatifs et les éducateurs de jeunes enfants	A

FILIERE POLICE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
<b>0 pour le grade</b>	Directeur de police municipale	Directeur de police municipale	Pour les fonctionnaires, relevant du cadre d'emplois des directeurs de police municipale, titulaires du grade de chef de service de police municipale	A
<b>3 pour le grade</b>	Chef de service de police municipale	Chef de service de police municipale	Pour les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale titulaires du grade de brigadier-chef-principal et de chef de police pour les membres du cadre d'emplois des agents de police municipale et les membres du cadre d'emplois des gardes champêtres <b>ayant réussi l'examen professionnel</b>	B

FILIERE SPORTIVE				
Nb postes	Cadre d'emplois (C.E.)	Accès au grade de	Fonctionnaires concernés	Cat.
<b>0 pour le grade</b>	Conseiller des APS	Conseiller des APS	Pour les éducateurs des APS principaux de 1 <sup>ère</sup> classe	A
<b>77 pour le C.E</b>	Éducateur des APS	Éducateur des APS (1 <sup>er</sup> grade du C.E.)	Pour les opérateurs qualifiés et principaux des APS <b>ayant réussi l'examen professionnel d'éducateur</b>	B
		Éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe (2 <sup>e</sup> grade du C.E.)	Pour les opérateurs qualifiés et principaux des APS <b>ayant réussi l'examen professionnel d'éducateur principal de 2ème classe</b>	B